

Conditions générales de vente

Prestations de formation

1. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les pré-inscriptions peuvent être effectuées par téléphone ou e-mail. L'inscription est définitive après la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment renseigné et signé par le client, au plus tard quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.

La participation des stagiaires inscrits fait l'objet d'une convention ou d'un contrat de formation professionnelle lorsque la formation est entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais.

2. PRIX DES ACTIONS DE FORMATION

Le prix des actions de formation, indiqué en € HT, couvre la prestation du formateur, ses frais de déplacement, la documentation pédagogique, le matériel, la matière d'œuvre, la location de la salle, la participation à l'ensemble des activités programmées ainsi que la documentation remise. Il ne comprend pas les frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires.

Les frais de déjeuner sont pris en charge par l'Andra uniquement lorsque ceux-ci se déroulent au sein des établissements de l'Andra.

3. ANNULATION D'UNE INSCRIPTION – REMPLACEMENT D'UN STAGIAIRE

Sauf dans le cas où la formation serait entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, les dispositions suivantes sont applicables :

- Le client peut annuler son inscription sans frais si l'Andra en est informée par écrit au plus tard trente (30) jours calendaires avant la date de début de la session de formation.
- Dans le cas où l'annulation intervient entre trente (30) et quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 30 % du prix de la formation au client.
- Dans le cas où l'annulation intervient moins de quinze (15) jours calendaires avant la date de début de la session de formation, l'Andra facture 100 % du prix de la formation au client.
- En cas d'absence ou d'abandon par stagiaire au cours de la session de formation, le prix de la formation est dû en totalité.

En cas d'annulation, la convention est résiliée de plein droit et sans mise en demeure, après règlement le cas échéant, des éventuels frais dus par le client.

L'Andra offre la possibilité de remplacer un stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Sous la condition d'être compatible avec les procédures d'accès aux sites concernés (sites de l'Andra et sites extérieurs à l'Andra), le remplacement d'un stagiaire en précisant par écrit les nom, prénom et coordonnées du remplaçant, est possible jusqu'à la veille du stage pour le site de Châtenay-Malabry et au plus tard 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation pour les autres sites de l'Andra et les sites extérieurs à l'Andra, délai nécessaire pour les procédures d'accès aux installations.

En cas de compatibilité, ce remplacement est accepté sans indemnité si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la session de formation, avec une indemnité forfaitaire de quatre-vingt (80) € si le site de Châtenay-Malabry de l'Andra est prévenu moins de quinze (15) jours calendaires avant le début de la session de formation.

Ce délai de prévenance et l'indemnité associée sont portés à trente (30) jours calendaires pour les autres sites de l'Andra et les sites extérieurs à l'Andra.

4. ANNULATION OU REPORT DE LA SESSION DE FORMATION A L'INITIATIVE DE L'ANDRA

Si les conditions optimales d'exécution de la formation n'étaient pas réunies et qu'ainsi l'Andra se trouvait, d'une part, empêchée d'exécuter la prestation de formation ou, d'autre part, contrainte de reporter la prestation de formation, elle devra en avvertir le client, par courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception, au moins 10 jours avant le début de la session de formation considérée. Dans ce cas, la convention ou le contrat de formation professionnelle sera résilié(e) de plein droit sans indemnité. L'Andra remboursera au client les sommes perçues à titre d'avance, d'acompte ou de paiement intégral de la formation mais l'Andra ne sera pas tenue de rembourser les autres frais préalablement engagés par le client.

5. SOUS-TRAITANCE

L'Andra est autorisée à sous-traiter tout ou partie de la prestation.

L'Andra demeure seule responsable à l'égard du client de la prestation réalisée par son sous-traitant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

7. FACTURATION – RÈGLEMENT

Les factures sont établies à l'issue des sessions de formation. Elles sont réglées par le client sans escompte, dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de leur réception.

Sauf dans le cas où la formation serait entreprise par une personne physique, à titre individuel et à ses frais, l'Andra se réserve toutefois le droit de demander le versement d'avance ou d'acomptes ou le paiement intégral des factures à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription dûment complété. Dans ce cas, les factures sont établies à la réception par l'Andra du bulletin d'inscription et sont réglées par le client, sans escompte et sans délai, dès leur réception.

Tout retard de paiement donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de quarante (40) € en application de l'article D. 441-5 du code de commerce, exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

8. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ DE L'ANDRA

La responsabilité de l'Andra ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à l'Andra.

La responsabilité de l'Andra est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. Elle est plafonnée au prix payé par le client au titre de la session de formation considérée.

La responsabilité de l'Andra ne saurait être engagée au titre de tout autre dommage.

L'Andra ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

9. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour les besoins de l'organisation des sessions de formation, l'Andra traite les données à caractère personnel suivantes des stagiaires : nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, adresse électronique, lieu de naissance, date naissance, adresse de résidence, nationalité, société.

Elles sont utilisées exclusivement pour les besoins liés à l'organisation des formations proposées par l'Andra. Plus précisément, les utilisations pourront être les suivantes :

- gestion, réalisation et suivi des formations ;
- la communication autour desdites formations (établissement d'enquêtes de satisfaction, constitution d'un fichier client et envoi de catalogues de formations à des fins de prospection commerciale).

Ces données sont exclusivement recueillies par l'Andra dans le cadre de la pré-inscription et de l'inscription aux formations directement auprès des personnes concernées ou, le cas échéant, par le biais de leur entreprise.

Elles sont destinées à l'Andra et ses prestataires éventuels chargés de la seule mise en œuvre des besoins évoqués ci-avant. Ces informations ne sont en tout état de cause accessibles qu'aux personnes spécialement habilitées qui ont strictement besoin d'en connaître.

Les données relatives au lieu de naissance, date naissance, adresse de résidence, nationalité, société seront conservées pendant la durée de la formation.

Les autres catégories de données sont conservées à l'issue de la formation, sauf opposition du stagiaire.

Les stagiaires peuvent à tout moment exercer leur droit d'accès, de rectification, d'effacement (droit à l'oubli) ainsi que leurs droits à la limitation du traitement, à la portabilité des données et leur droit d'opposition, tels que définis dans le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), sous réserve des conditions d'application desdits droits prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables à la protection des données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés directement auprès du délégué à la protection des données de l'Andra sur simple demande écrite adressée soit :

- par mail à l'adresse suivante : dpd@andra.fr.
- par courrier postal à l'adresse suivante :
Délégué à la protection des données
Andra
1-7 rue Jean Monnet
92290 Châtenay-Malabry

Les stagiaires peuvent également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), s'ils considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

La demande devra être accompagnée de toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur.

Le traitement des données personnelles susmentionnées étant indispensable à la mise en œuvre de la formation, les stagiaires sont informés que l'exercice des droits susmentionnés peut empêcher l'accès à la session de formation.

10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents quels qu'en soient la forme et le support (papier, électronique, numérique, orale,..) utilisés par l'Andra pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Andra. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune modification, reproduction, représentation, cession, exploitation ou publication en tout ou partie sans l'accord préalable et écrit de l'Andra. Le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales, aux frais et risques du client. Le client sera seul responsable des dommages causés aux matériels, au personnel, au réseau informatique, ou de pertes d'exploitation ou de chance, subis par lui-même ou causés à un tiers et survenus du fait ou à l'occasion de ladite utilisation.

11. CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à garder confidentiels les informations et documents de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été remis par l'autre partie ou auxquels elle pourrait avoir accès au cours de la réalisation de la formation ou lors des échanges intervenus antérieurement à cette formation.

12. LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant le tribunal de commerce de Nanterre auquel il fait expressément attribution de juridiction..